

GUIDE DES TRANSIDENTITÉS



COMPRENDRE ET AMÉLIORER
LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET
D'ÉTUDE DES PERSONNES TRANS

LA TRANSIDENTITÉ EN MOTS

Trans

« Trans » est un terme généraliste ou « terme parapluie » aujourd'hui largement utilisé pour désigner un ensemble d'identités (« transgenre » ou « transexuel », par exemple) et d'**expériences ou perspectives variées**. Il désigne donc une diversité de situations.

« Transexuel, transgenre, MtF ou FtM, transidentitaire, trans ou juste trans : chaque personne trans a le droit de décider comment se désigner, et personne n'a à la juger pour son choix. » **

Personne trans

Une personne trans est une personne dont le genre ne correspond pas à celui qui lui a été assigné à la naissance.

“

À la naissance, Paul présente des caractéristiques sexuelles primaires dites masculines. Mais plus tard dans sa vie, Paul se questionne et engage des démarches pour se présenter en tant que femme (ses vêtements, sa présentation corporelle, ses papiers, etc.). Paul devient Laurence ; elle est trans.

Personne non-binaire

C'est une personne dont l'identité ne rentre pas dans le cadre de la binarité de genre (homme ou femme) : cela se définit par l'identification à aucun, un ou plusieurs genres (par exemple : neutre, agenre, genderfluid, etc).

En finir avec les idées reçues !

- ❑ Être trans* n'implique pas un trouble psychique ni une tendance à la mode. Les personnes trans* se fient à leur sentiment concernant leur identité de genre, leurs convictions intimes et les désirs de leur cœur de la même manière que le font les autres personnes. Le terme « transexualité » ne décrit pas la sexualité d'une personne en termes de comportement ou de préférences, bien qu'il semble le suggérer. Le phénomène est donc indépendant de l'orientation sexuelle. **
- ❑ La question du pourcentage de personnes trans est délicate : peu d'études existent et les méthodologies varient d'une source à l'autre, donnant des estimations qui vont du simple au double.

Personne cis

Une personne cis est une personne qui se reconnaît dans le genre ou le sexe qui lui a été assigné à la naissance.

“

À la naissance, Anna est assignée fille car elle présente des caractéristiques sexuelles primaires dites féminines. Plus tard, elle continue de se penser comme femme et considère ce genre comme approprié ; elle est cis.

Personne intersexe

Une personne intersexe présente, à la naissance ou au cours de sa vie, « des caractéristiques sexuelles primaires et/ou secondaires considérées comme ne correspondant pas aux définitions sociales et médicales typiques du féminin et du masculin »***, qui font souvent l'objet d'interventions chirurgicales en bas âge (qui ont été qualifiées de mutilations par la CEDH). Par contraste, une personne dyadique présente des caractéristiques sexuelles typiques. Transidentité et intersexuation sont donc deux choses différentes, même si certaines personnes peuvent être à la fois trans et intersexuées. ****

Identité de genre et orientation sexuelle

Il est également important de ne pas confondre **identité de genre** et **orientation sexuelle**, ces deux caractéristiques sont indépendantes, même si une transition de genre peut avoir pour effet de remettre en question l'orientation sexuelle de la personne en transition, ne serait-ce que du fait de son changement de position.

* Source > Wikitrans : C'est quoi la différence entre transgenre et transexuel ?

** Source : Transgender Network Switzerland, Un guide pour les proches de personnes trans* FORT·E·S !

*** Source : <https://cia-oiifrance.org/>,

**** Source > Wikitrans : « Les bases à connaître sur la transidentité »

LES BONNES PRATIQUES DE COMMUNICATION

Il peut arriver qu'une personne fasse son *coming out* au cours de son cursus ou de sa carrière. Cette démarche peut s'avérer difficile. La personne peut faire des annonces verbales en groupe ou en tête-à-tête, envoyer un mail...

Dans tous les cas, il est important de ne pas juger la décision et de ne pas exprimer d'avis négatifs (par exemple : « c'est dommage » ou « mais tu étais si jolie », « personne ne croira jamais que tu es une femme / un homme », etc.).

Il est recommandé d'être attentif·ive à la manière dont la personne souhaite qu'on s'adresse à elle (qu'on la « genre »), notamment en employant :

Son prénom choisi : on utilisera systématiquement ce prénom sur les listes, les documents officiels, dans les correspondances, dans les interactions quotidiennes, etc. L'ancien prénom (parfois nommé « dead name ») ne devra plus être employé car cela invalide l'identité de la personne et la renvoie à son passé.

Ses pronoms (il, elle, iel, ol...) et la façon dont la personne utilise les accords de participes passés et d'adjectifs, ainsi que le genre des noms propres qui la définissent.

De façon générale, il conviendra d'**utiliser de manière continue son prénom choisi et ses pronoms**, en sa présence **comme en son absence**, y compris pour parler de la personne au passé. En cas de doute, il peut être utile de demander à la personne quels prénom, pronom, accords, etc. elle souhaite voir employés la concernant. Il est important de privilégier ce type de conversation en privé.

Il convient ainsi également de ne pas interroger la personne trans sur son choix et, de façon générale, comme avec n'importe quelle autre personne, il est important de respecter sa vie privée. On évitera ainsi de :

- ❑ **Demander des détails biographiques**, des explications liées à l'historique de vie ;
- ❑ **S'enquérir de détails corporels** (anatomie, effets d'une transition hormonale) et des choix associés (exemples de questions à éviter : «tu t'es fait opérer ?», «ce sont des vrais seins ?» ou «et comment ça se passe au lit ?», etc.) ;
- ❑ **Donner son avis sur la transition de la personne et sa «réussite»** perçue (comparaison à d'autres personnes trans ; «tu es bien réussie», etc.) ;
- ❑ **Questionner la personne trans sur sa sexualité / son orientation sexuelle** (on s'abstient de le faire avec les personnes cis, et les personnes trans méritent la même discrétion et le même respect de leur vie privée) ;
- ❑ **Dire publiquement ou en confidence que la personne est trans** à des personnes qui n'en sont pas au fait ; une personne trans n'est pas tenue de dire qu'elle l'est et beaucoup d'entre elles préfèrent laisser ce fait dans la sphère intime ou personnelle. Dans certains cas, révéler la transidentité d'une personne peut s'apparenter à un dévoilement d'informations médicales, et est donc potentiellement pénalement répréhensible.

RESSOURCES

A l'UT2J

La Cliphas (Cellule de lutte, d'information et de prévention du harcèlement sexuel) propose une aide anonymisée aux étudiant·es et personnels victimes ou témoins de harcèlement.

- ❑ par email : cellule.harcelementsexuel@univ-tlse2.fr
- ❑ par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h au 07 60 66 29 56

Jules et Julies association de jeunes et d'étudiant·es lesbiennes, Gay, Bi, Trans et allié·es (ami·es et acceptant·es des personnes LGBT).

- ❑ par email : julesetjulies31@gmail.com
- ❑ permanences à l'UT2J : tous les mercredis entre 15h et 18h à la MIE (Maison des Initiatives Étudiantes) - Bâtiment Accueil

À Toulouse

ClarT (Care, Luttes, Ateliers, Rages - Transidentités) est une association toulousaine d'auto-support par et pour les personnes trans. Des permanences conviviales pour les personnes trans et/ou non-binaires et/ou en questionnement sont organisées régulièrement (dates à retrouver sur <https://www.facebook.com/AssoClarT/>)

- ❑ par email : clar.t.contact@gmail.com

Association pour le soin Queer et féministe

- ❑ adresse : 22 rue Croix Baragnon, 31000 Toulouse

CIA Collectif Intersexe Activiste – OII France, association par et pour les personnes intersexes (<https://cia-oiiFrance.org/>)

Au niveau national

Défenseur Des Droits : écoute et accompagnement pour agir face aux situations de discriminations.

- ❑ par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h au 39 28 ou sur antidiscriminations.fr
- ❑ Décision cadre du défenseur des droits 2020-136 : dix recommandations aux pouvoirs publics afin de lutter contre les discriminations envers les personnes transgenres

LES DÉMARCHES POSSIBLES À L'UT2J

Pour les étudiant·es

Les étudiant·es de l'UT2J peuvent faire la démarche de **prise en compte du prénom d'usage** en ligne sur :

ENT > Accès rapide > Faire une demande de changement de prénom

Lorsqu'un changement d'état civil survient après obtention d'un diplôme, l'université se doit de le rééditer avec le nouveau prénom et l'éventuelle civilité de la personne.

Il est possible, pour tout·e étudiant·e, en faisant la demande, de **supprimer la mention de civilité** (Madame / Monsieur) des diplômes obtenus, mais aussi des correspondances, formulaires et documents internes à l'établissement.

Pour les personnels

Le prénom peut être changé sur l'ENT, sur SAGHE, sur les emplois du temps, etc. sur demande auprès du·de la gestionnaire de département ou du·de la gestionnaire RH. Un mail académique peut-être créé avec votre prénom d'usage après prise de contact avec la MIN.

En revanche, le changement de prénom sur les bulletins de salaire implique que le changement soit effectif à l'état civil.

Pour de plus amples informations, notamment juridiques, consulter le Guide pour l'accompagnement des salarié·e·s et agents trans du défenseur des droits

